

## RAIF, outil innovant de développement économique et social en Afrique francophone

par **Nicolas Boudeville**,  
Directeur général Adjoint NEI  
Directeur de la plateforme Greenfield  
et **Olivier Stintzy**,  
Senior Advisor RAIF

**N**atixis Environnement et Infrastructures (filiale à 100 % du groupe Natixis, détenu majoritairement par le Groupe Caisse d'Épargne Banque Populaire), structure actuellement RAIF - Rising Africa Infrastructure Fund. RAIF est un Fonds d'Investissement d'un montant objectif de 500 millions de dollars, dédié au financement des nouvelles infrastructures (Greenfield) en Partenariat Public Privé (PPP) en Afrique francophone. Cependant, dans une approche régionale, RAIF pourra investir dans tous les pays d'Afrique du Nord (Maghreb et Egypte), d'Afrique de l'Ouest et Centrale, ainsi qu'à Madagascar et à Maurice.

RAIF présente plusieurs particularités qui le placent au cœur de la stratégie française sur plusieurs sujets.

La finance islamique est un axe important développé par le gouvernement français pour faire de la place de Paris une des principales places européennes en matière de finance «sharia», faciliter les investissements des investisseurs islamiques en France et fortement lier l'économie française à des sources de financement très importantes et peu touchées par la crise financière. RAIF est le premier fonds français structuré de manière conforme à la finance islamique, en partenariat avec Koweit Finance House (KFH), filiale du fonds souverain du Koweït (KIA, Koweït Investment Authority). Des négociations sont très avancées avec plusieurs autres fonds souverains du Golfe ainsi que la Banque Islamique de Développement.

L'Union Pour la Méditerranée : RAIF investira 50 % au minimum de son capital en Afrique du Nord ; il s'inscrit en cela totalement dans le processus d'Union Pour la Méditerranée (UPM), initié par le Président Sarkozy. Par ailleurs, le Groupe Caisse d'Épargne Banque Populaire (maison mère du Groupe Natixis) et la Banque



Océor jouent un rôle central dans l'Accord de coopération signé avec neuf autres établissements financiers pour donner corps de manière concrète à une vingtaine de projets, en particulier dans le secteur des infrastructures. La Banque Africaine de Développement (BAD), investisseur de référence de RAIF, devrait rejoindre très prochainement cette initiative ; RAIF est donc un outil tout à fait adapté à la stratégie euro-méditerranéenne du Groupe Caisse d'Épargne Banque Populaire.

La promotion du Contrat de Partenariat «à la française» : une des spécificités de RAIF de financer non seulement les infrastructures économiques mais également les infrastructures sociales (dans les secteurs de l'éducation, de la santé, du logement social ou administratif, etc.) qui sont indispensables au développement social de l'Afrique. Le développement soutenable de l'Afrique ne pourra se faire sur le long terme sans des compétences humaines de tout niveau, qualifiées et en bonne santé ; or, les infrastructures sociales ne peuvent faire l'objet de contrat de concession comme un port ou une autoroute. Il convient donc d'imaginer de nouveaux schémas de financement. Plusieurs pays réfléchissent au lancement d'importants projets d'infrastructures sociales financées sous forme de PPP. L'Égypte et le Maroc jouent un rôle précur-

seur à cet égard. Les échanges entrepris très en amont par l'équipe RAIF avec les autorités publiques en Afrique permettent de promouvoir une forme de PPP non-concessifs «à la française», sur le modèle du Contrat de Partenariat. Au delà du mode de financement, il s'agit de promouvoir la vision française des PPP non concessifs - le Contrat de Partenariat «à la française» - tout en gardant à l'esprit les spécificités de chaque économie et d'être conscient que les solutions proposées devront être adaptées au contexte de chaque pays.

L'accompagnement des investissements des entreprises françaises en Afrique : l'équipe en charge de la structuration du Fonds RAIF développe actuellement plusieurs partenariats avec des groupes français de premier plan investissant sur le long terme dans les infrastructures en Afrique. Ces projets sont fortement créateurs d'emplois locaux mais permettent également de soutenir le développement et la rentabilité de groupes français très présents sur le marché africain. Développement du secteur privé en Afrique : dans le cadre d'un Partenariat Public Privé (PPP), une collaboration avec le secteur privé africain est toujours nécessaire et profitable, au-delà des simples obligations légales parfois imposées. En favorisant le transfert de compétences et de savoir-faire

### PPP concessifs

La personne publique confie au concessionnaire privé la responsabilité de l'investissement et de l'exploitation commerciale de l'infrastructure à ses risques et périls pendant la durée de la période de concession. L'utilisateur paye l'utilisation de l'infrastructure, et la personne publique subventionne la concession lorsque c'est nécessaire (en cas de limitation du prix payé par l'utilisateur: transport public par exemple). En charge de l'exploitation le concessionnaire prend le risque commercial de l'infrastructure. La durée du contrat est définie en tenant compte entre autres de l'amortissement des investissements neufs que le concessionnaire devra réaliser.

Les concessions sont des structures bien adaptées aux infrastructures rentables du secteur économique. Elles peuvent prendre des formes variées adaptées aux besoins particuliers du pays, du cadre réglementaire, du projet lui-même.

### PPP non-concessifs

La personne publique confie au partenaire privé la construction, la maintenance et le financement de l'infrastructure pendant la durée du contrat. L'infrastructure, maintenue en bon état conformément au contrat de partenariat, est transférée à la personne publique à l'issue du contrat. Le partenaire n'assume pas le risque commercial de l'infrastructure. La durée du contrat est définie souvent en fonction du niveau de loyer annuel que la personne publique est prête à payer.

Les PPP non concessifs sont particulièrement adaptés aux projets complexes en donnant à la Personne Publique la possibilité de contractualiser avec un consortium regroupant les compétences nécessaires à tous les aspects de la réalisation.

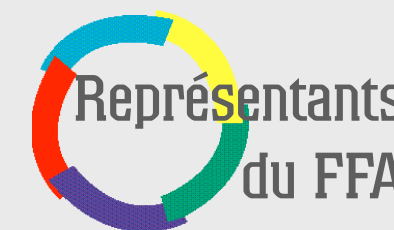
entre les entreprises françaises ou européennes et les entreprises africaines, cette collaboration soutient la structuration du secteur privé, sa sortie de l'informel et sa consolidation pour former des entreprises compétitives au niveau sous-régional. La participation à des contrats de PPP dans lesquels l'Etat est contrepartie, et avec souvent une contrepartie internationale, offre aux entreprises locales des perspectives de développement à moyen voire long terme. Plus spécifiquement, les grandes infrastructures sont un élément clef pour permettre le développement du secteur agricole en Afrique, dans un objectif d'assurer l'indépendance alimentaire des pays et de lutter contre la pauvreté.

Une dimension spécifique en terme de développement : le fonds RAIF s'inscrit dans une dynamique de financement d'équipements structurants et ayant un effet positif affirmé sur les conditions de développement économique mais également social en Afrique. En associant le secteur privé à ces importants programmes, il sera facteur de développement local et de création d'emploi de manière pérenne. Le financement des infrastructures en PPP donne à la personne publique une visibilité précise des enjeux financiers des projets et lui permettent un pilotage optimal: l'expérience en Europe montre en effet que ces

contrats basés sur la 'performance' du secteur privé dans la construction, le développement et la gestion de l'infrastructure permettent de limiter grandement les dérives en terme de coûts et de délais de construction mais également d'assurer un bon entretien des infrastructures sur le long terme. En effet, l'engagement contractuel du partenaire privé à maintenir l'infrastructure en bon état est garanti par une sanction financière dissuasive en cas de défaillance. En finançant de manière pérenne les infrastructures économiques et sociales en Afrique, RAIF se veut un outil innovant au service du développement économique et social soutenable de l'Afrique tout en s'inscrivant pleinement dans la stratégie française dans la zone méditerranéenne et plus largement en Afrique francophone. Cette stratégie axée sur le développement de l'Afrique justifie la participation à son capital d'acteurs financiers de premier plan, multilatéraux et bilatéraux, qui sont les principaux partenaires du développement de l'Afrique. ■



Rising Africa Infrastructure Fund



### EN ROUMANIE ▼



**Petru V. Notingher**  
Président du FFA en Roumanie

Ancien élève de l'Université Politehnica de Bucarest (UPB) et Docteur en Génie électrique de la même université, Petru V. Notingher déroule trois activités importantes: dans l'enseignement, dans la recherche et dans l'entreprise. Depuis 1969, P.V. Notingher travaille comme Professeur à l'UPB et Vice-doyen de la Faculté de Génie électrique. Il est directeur du laboratoire de matériaux pour l'électrotechnique, directeur du Centre de recherche ECEE-UPB et directeur de plusieurs projets européens de recherche (COPERNICUS, TEMPRA, PECO, OTAN, BRANCUSI, ECONET etc...). Pour son activité professionnelle (concrétisée en 15 livres et plus de 250 articles), il a reçu plusieurs prix de la part de l'Académie Roumaine, de la Société Française du Vide et de l'IEEE Industry Applications Society. Ancien Directeur de l'Agence Nationale Roumaine Socrates, Petru V. Notingher est membre des conseils d'administration des sociétés IFMA SA et EUROTEST SA et associé à plusieurs sociétés de conseil en Roumanie. ■